

Modernisation Cegid Expert & Cegid Quadra Expert : Foire Aux Questions



Pour que ne subsiste aucune question sur la migration de votre solution Cegid Expert ou Cegid Quadra Expert dans le Cloud Cegid

Vous avez été nombreux à participer à notre Web TV du 17/12 sur la migration de votre solution Cegid Expert ou Cegid Quadra Expert dans le Cloud Cegid. Cette émission a été l'occasion pour vous de nous faire part de vos inquiétudes, vos souhaits, vos questions. Nous espérons cette synthèse fidèle, et si toutefois une question avait été omise, nos équipes commerciales sont à votre disposition pour y répondre.

Questions techniques

Est-ce que mon application va changer ?

Non, votre application sera identique. La seule différence sera le mode d'accès à l'application et l'emplacement de l'espace de partage des documents.



Vous me résiliez aussi mon contrat de maintenance ?

Oui c'est l'objet de la lettre que vous avez reçue de la part de Cegid. Tous les clients recevront leurs courriers entre le 17/12 et le 31/12. La date de la fin d'assistance est indépendante de votre date de contrat.

Comment ça va se passer pour moi ?

Afin de vous permettre d'aborder la transition dans les meilleures conditions, votre référent commercial vous contactera dans les meilleurs délais pour vous proposer la solution la plus adaptée à vos objectifs. Il vous présentera également notre accompagnement spécialisé à la migration ainsi que nos conditions commerciales spécialement conçues pour vous dans le cadre de ces opérations.

Combien de temps ça va prendre ?

Le projet déroule sur 30 jours avec plusieurs étapes préalables : contractualisation préparation et formation, migration et mise en service. Durant cette dernière étape, en quelques heures, votre application migre de vos serveurs vers nos plateformes SaaS. Nous convenons ensemble du meilleur moment pour la dernière étape. Le processus inclus un audit préalable et un transfert de données. Vous êtes accompagnés pas à pas et vous pouvez être rassurés avec les témoignages dont nous disposons. Durant notre opération PCA, les Experts n'ont pas ressenti l'interruption de leur activité.

Questions techniques (suite)

Comment allez-vous faire migrer tous vos clients dans ce délai ?

Nous avons créé une véritable usine à migrer (la migration Factory). Cette usine est organisée autour de plusieurs ressources : avant-vente technique, GCS (responsable de groupes) responsable des projets Migration Factory, l'équipe R&D, le SaaS et le support. Un comité de pilotage est organisé régulièrement pour traiter des difficultés éventuelles et les partager avec le support.



Je n'ai pas internet. (Zone blanche)

Vous disposez de différentes options pour accéder à Internet : satellite, ondes radios/Wimax ou routeur 4G. L'Internet par satellite est disponible sur l'ensemble du territoire métropolitain, les deux autres options présentant des conditions d'éligibilité (couverture). Nous nous sommes rapprochés du leader du secteur, Nordnet, avec lequel nous avons négocié une offre spéciale dans le cadre de votre migration.

J'ai beaucoup de systèmes connectés à mon outil de production.

Dans le processus de migration, si nécessaire vous serez accompagné par un chef de projet, qui passera en revue votre parc applicatif et étudiera vos spécifiques ou interfaces. A l'issue de cet audit, nous vous conseillerons sur la meilleure démarche à suivre. Nous proposerons différentes solutions, en fonction de votre besoin et du type d'application que vous utilisez. Ces solutions pourront par exemple prévoir des connexions d'application à application via des APIs, ou l'utilisation d'outils développés par Cegid pour des besoins plus complexes (analytique, BI). Nous vous proposons de commander une prestation d'analyse et d'en parler à votre commercial qui pourra diagnostiquer votre SI avant la migration avec un outil de qualification.

J'ai d'autres solutions que celles de Cegid sur mes serveurs, allez-vous les héberger ?

Nous pourrons vous proposer un hébergement tiers, via un de nos partenaires spécialisés dans le Cloud dynamique.

Concrètement, vos applications tierces pourront être hébergées chez ce partenaire, et elles communiqueront avec nos solutions Cegid au travers de connexions sécurisées entre le Cloud Cegid et le Cloud de ce partenaire.

Je suis chez un hébergeur, est-ce que je suis concerné ?

Oui, car c'est une solution On Premise, même si elle est hébergée chez un tiers.

Elle est donc concernée par notre programme de modernisation.

Nous la rapatrierons dans notre Cloud Cegid.

Nous vous proposerons un accompagnement dédié pour faciliter cette migration.

Qui va conduire le changement en interne ?

Le changement interne est conduit par vos équipes. Notre méthodologie de projet prévoit la désignation des interlocuteurs Projet, de votre côté et côté Cegid. Cette méthodologie détaillera les différents rôles et acticités. Si vous ne disposez pas de ressources dédiées à la conduite du changement, nous pourrons vous mettre en relation avec des partenaires Cegid spécialisés dans ce type d'accompagnement.

Questions techniques (suite)

Comment allez-vous faire migrer tous vos clients dans ce délai ?

Nous avons créé une véritable usine à migrer (la migration Factory). Cette usine est organisée autour de plusieurs ressources : avant-vente technique, GCS (responsable de groupes) responsable des projets Migration Factory, l'équipe R&D, le SaaS et le support. Un comité de pilotage est organisé régulièrement pour traiter des difficultés éventuelles et les partager avec le support.

Je n'ai pas internet. (Zone blanche)

Vous disposez de différentes options pour accéder à Internet : satellite, ondes radios/Wimax ou routeur 4G. L'Internet par satellite est disponible sur l'ensemble du territoire métropolitain, les deux autres options présentant des conditions d'éligibilité (couverture). Nous nous sommes rapprochés du leader du secteur, Nordnet, avec lequel nous avons négocié une offre spéciale dans le cadre de votre migration.



Que m'apporte le Cloud par rapport à ma solution installée dans mon cabinet ?

Le programme apportera différents avantages uniquement disponibles dans le Cloud :

- l'accès à vos données à distance (en dehors du bureau), pour vos collaborateurs et vos clients, permettant ainsi de faciliter la collaboration en interne et en externe
- dématérialisation des factures et bulletins, du reporting auprès de l'administration (connexion à Chorus) et connexion avec « jesignexpert », coffre-fort bulletins de paie.
- la possibilité de développer votre activité et proposer des services collaboratifs à vos clients
- mise à disposition de vos clients TPE, d'une application mobile Cegid Flow pour faciliter la collecte des pièces comptables et le pilotage de la trésorerie
- une nouvelle tranquillité d'esprit, grâce aux mises à jour automatiques (notamment réglementaires), la sécurisation des données dans le Cloud (sauvegarde) et la conformité RGPD par défaut

Est-ce que cela va changer la façon de travailler des collaborateurs ?

Vos collaborateurs retrouveront la même interface utilisateur, et ainsi la façon d'utiliser la solution ne changera pas. Ce qui changera, c'est le mode d'accès à la solution et l'emplacement de stockage des données. En revanche, l'accès et le partage des données à distance, et d'autres bénéfices permis par le Cloud (dématérialisation...) facilitera la collaboration en interne et avec les clients, permettant de dégager du temps sur des activités à plus forte valeur ajoutée.

Questions techniques (suite)

Faut-il que je change de connexion internet pour travailler sur le Cloud ?

C'est possible si votre connexion internet n'offre pas un débit suffisant de bande passante. Pour cela, vous pouvez d'ores et déjà vous référer à nos Conditions Générales de Ventes. Vous pourrez également aborder cette question avec votre interlocuteur Cegid, qui verra avec vous notamment les prérequis de transfert correspondant à votre activité.

Aller dans le SaaS : comment m'y préparer ?

Nous vous proposons un programme d'accompagnement pas à pas avec

- Une prestation de qualification technique
- Un Chef de groupe dédié au bon fonctionnement de « la migration factory »
- Des prestations packagées
- Des prestations à la carte pour les clients ayant des spécifiques, interfaces ou hébergement IAAS

Votre commercial et votre avant-vente technique prépareront avec vous cette migration. Vous pourrez aussi consulter nos témoignages pour suivre quelques « trucs et astuces » de nos clients.



Comment vais-je accompagner mes collaborateurs ?

Le changement interne est conduit par vos équipes. Notre méthodologie de projet prévoit la désignation des interlocuteurs Projet, de votre côté et côté Cegid. Cette méthodologie détaillera les différents rôles et acticités. Si vous ne disposez pas de ressources dédiées à la conduite du changement, nous pourrons vous mettre en relation avec des partenaires Cegid spécialisés dans ce type d'accompagnement.

Quand dois-je faire le changement ?

Vous pouvez opérer le changement dès maintenant. Le meilleur moment est avant la période fiscale. Cependant, vous pouvez aussi organiser cette migration pendant la période fiscale. Cette année, nous avons migrer de nombreux clients pendant cette période (offre PCA) avec une interruption très limitée (quelques heures) de la production comptable.

Qui va conduire le changement en interne ?

L'idéal est de nommer un chef de projet interne. Selon notre expérience, cela peut être le dirigeant lui-même ou un collaborateur impliqué dans le changement. Il parfois recommandé de se faire accompagner sur le changement et/ou les nouveaux usages liés à l'application choisie. Pour cela, nous avons sélectionné des partenaires spécialisés dans l'accompagnement au changement des cabinets.

Faut-il changer les ordinateurs des collaborateurs pour travailler sur le Cloud ?

Non, ce n'est pas un prérequis.

Questions sur les délais

C'est trop court. Que va-t-il se passer si la migration n'est pas terminée au 31/12/21 ?

Nous avons créé une véritable usine à migrer (la migration Factory). Cette usine est organisée autour de plusieurs ressources : avant-vente technique, GCS (responsable de groupes) responsable des projets Migration Factory, l'équipe R&D, le SaaS et le support. Un comité de pilotage est organisé régulièrement pour traiter des difficultés éventuelles et les partager avec le support.

Et si je ne migre pas ?

Que va-t-il se passer si je refuse de migrer ?

Si vous refusez de migrer, au 01/01/2022, vous ne bénéficierez plus des mises à jour légales. Vous pourrez continuer d'utiliser vos solutions en local, vous risquez de par les évolutions sociales permanentes de ne pas être en accord avec la réglementation, s'il y a de nouveaux décrets sur la fiscalité, vos déclarations fiscales ne seront pas à jour



Est-ce que le 1er janvier 2022, mon application s'arrête de fonctionner ?

Non, votre produit sera toujours utilisable. En revanche, nous annonçons l'arrêt de nos services d'assistance et de maintenance (incluant les mises à jour) au 31 décembre 2021.

Après le 1er janvier 2022, j'aurais toujours besoin des mises à jour réglementaires ?

Nos services d'assistance et de maintenance (incluant les mises à jour réglementaires) seront effectivement arrêtés au 31 décembre 2021. Ils ne seront disponibles uniquement en SaaS. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un programme de migration SaaS, adapté à vos besoins

Si je ne migre pas, est-ce que je continuerai à disposer des mises à jour légales pour le millésime 2022 et suivant ?

Non, vous ne disposez pas des mises à jour légales à partir du 01/01/2022 ; Vous ne disposerez donc pas des mises à jour nécessaires à la campagne fiscale 2022.

Contrats & tarifs

Vos contrats sont de 36 mois, je veux un contrat pour une durée inférieure.

La durée de nos contrats n'est pas modifiable pour Cegid Quadra et Cegid Expert. Vous avez cependant la possibilité de vous engager seulement 12 mois avec Cegid Loop si vous le souhaitez. C'est la seule offre qui le permet.



Je ne veux pas m'engager sur les versions On Demand pour 36 mois. Je prévois de migrer vers Loop en 2022 ou 2023.

Il est possible d'opter pour un contrat Hybride. Vous vous engagez sur 36 mois avec deux solutions pour le prix d'une. Vous payez le contrat Cegid Loop à 100% et vous ne payez plus le contrat Cegid Quadra. Vous avez maximum 24 mois pour migrer 100% de vos dossiers comptables.

Je suis engagé sur un contrat hébergeur au-delà de 2021. Est-ce que Cegid m'indemnise pour ce surcoût ?

Le contrat avec votre hébergeur ne sera pas indemnisé. Nous vous conseillons de négocier une clause de sortie.

C'est trop cher !

Par rapport à quoi ? Nous vous proposons d'étudier avec vous votre projet et d'évaluer les coûts de votre modernisation ou transformation. Nous parlons ici d'une modernisation vers des solutions Cloud qui vous permettront d'augmenter votre productivité et vous préparer aux grands changements qui se précisent de jour en jour. Ce n'est pas seulement un coût de migration mais on parle ici de la modernisation de votre cabinet.

Question sur les données

Je veux garder mon indépendance. Je n'ai pas confiance en Cegid qui va exploiter mes données.

Passer en mode SaaS, ne modifie pas le fait que vous restez propriétaire de vos données et que vous en gardez la visibilité et le contrôle. Ce point est explicitement mentionné dans nos Conditions Générales de Vente SaaS, à l'Article 8.3 : « Le Client est et demeure propriétaire des

Données Client » <https://www.cegid.com/fr/cgv/CGU-SAAS-07-05-2018/326/>

Mes données sont plus en sécurité chez moi.

L'Infrastructure SaaS est exploitée dans un environnement sécurisé, assurant, entre autres, le contrôle des accès, la continuité de service, le stockage et la protection des données. Cegid est responsable de la conduite des sauvegardes et des restaurations afin de sécuriser vos données. Les sauvegardes des données du Client sont effectuées sur des cycles quotidiens

Tous ces éléments sont détaillés dans le Livret de Service : [Conditions générales de vente - CEGID](#)

Pérennité et niveau de service

Est-ce que cela veut dire la fin des gammes Cegid Expert et Cegid Quadra Expert ?

Non les gammes Cegid Expert et Cegid Quadra On Demand continuent à exister. C'est uniquement l'environnement en « local » qui n'est plus maintenu.

Nous assurons encore une longue vie à nos solutions Cegid Expert et Cegid Quadra On Demand.

A quel niveau de service dois-je m'attendre dans le Cloud ?

Nous disposons de statistiques faisant état des coupures de services ou de ralentissements. Notre équipe SaaS supervise l'ensemble de ces données dans un nouveau service « Cloud Excellence » constate aucun arrêt de service sur les 5 derniers mois. Sur le mois d'octobre et particulièrement sur cegid Quadra, seulement 18 minutes sur le mois entier ont été « ralenties ».



Le SaaS offre une qualité de service global plus élevé pour un retour sur investissement significatif, selon votre utilisation des possibilités offertes par le SaaS. Avec le SaaS, vous allez gagner en confort d'utilisation, en réactivité et en qualité de service par l'accès et le partage de données à distance, entre vos collaborateurs et avec vos clients.

Par exemple, vous pourrez donner à vos clients, un accès direct à leurs dossiers, avec la possibilité de consulter leur comptabilité directement et obtenir des réponses immédiates (ex : mon fournisseur m'a-t-il réglé ma facture ?)

Le SaaS apportera en outre une nouvelle tranquillité d'esprit, grâce aux mises à jour automatiques -notamment réglementaires-, la sécurisation des données et la conformité RGPD par défaut. Ainsi, temps passé précédemment à réaliser les mises à jour manuellement pourra être libéré pour des activités à plus forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, vous aurez la capacité d'ouvrir à vos clients TPE de nombreux services du Portail Collaboratif, et ainsi augmenter votre chiffre d'affaires via la prescription de services.

Est-ce que les clients SaaS appellent moins le support ?

Nos clients utilisateurs du Cloud nous appellent 3 fois moins que les clients disposant de solutions On Premise. Pourquoi car ils bénéficient de services en ligne automatiquement comme les mises à jour, les sauvegardes, ... 80% (en YTD) des clients ayant contacté le Support fonctionnel se disent globalement satisfaits du contact (toutes les gammes CPA). Les clients utilisant le Cloud n'ont plus les problématiques liées à l'environnement, la compatibilité, l'installation, la mise à jour ne seront plus gérés par les utilisateurs, un gain de temps significatif pour le client.

Pérennité et niveau de service (suite)

Pourquoi arrêter le support de ces solutions On premise ?

Seules les solutions cloud répondent aux nouvelles exigences et pratiques forcées par la situation sanitaire, notamment la nécessité de collaborer et partager des données à distance. L'accélération des changements réglementaires obligent à préparer le système d'information pour respecter les nouvelles normes sur les échanges de documents inter-entreprises (factures électroniques, flux bancaires). Plus que jamais, l'adoption des solutions cloud est nécessaire maintenant ; dans le cas contraire, l'expert-comptable s'expose à une dégradation de la qualité de son service, sa capacité à réagir rapidement et son attractivité vis-à-vis des clients et des collaborateurs.

Questions sur les alternatives

Quelles sont mes alternatives de migration ?

Nous vous donnons 2 alternatives :

	Modernisation	Transformation
Solution	Même solution dans le cloud Conserver les fonctionnalités familiaires Cloud Privé Cegid sur infrastructure IBM	Cegid Cloud Experts-Comptables (Cegid Loop, Intelligence Artificielle, Données, Microsoft 365, Services Collaboratifs, Cloud Public Azure)
Démarche	Optimiser son système d'information : - simplification (moins de contraintes, augmenter niveau de confort) - productivité, maîtrise des coûts par plus d'automatisation - tranquillité d'esprit (sécurité, mises à jour, sauvegardes...)	Transformer son cabinet : - s'adapter aux nouvelles pratiques de l'expertise-comptable - s'ouvrir de nouvelles opportunités, déployer de nouvelles offres et missions - adapter l'organisation, les compétences - augmenter l'attractivité
Délai d'impact	Rapide (mise en œuvre en 8 jours à quelques semaines)	Horizon de 6 à 12 mois, selon le rythme et périmètre du changement
Promesse	Voie temporaire « pas d'investissement pour le futur »	Investir pour le futur, adopter les technologies d'avenir, adapter l'organisation aux nouvelles pratiques et usages

Je compte céder mon cabinet dans les 2 ans et ne souhaite pas investir.

Si vous souhaitez céder votre cabinet, la modernisation de votre système d'information va mieux le valoriser à la revente, sa valeur se basant sur :

- **Les actifs** : le système d'information -> le Cloud se valorise mieux que les outils en local, c'est un investissement d'avenir qui se valorisera à la revente. Le cabinet vendra mieux son cabinet si sa maturité digitale est 'moderne' ou 'avant-gardiste' car il pourra valoriser cet investissement. Par opposition, un cabinet 'traditionnel' aura un désavantage car le repreneur devra faire cet investissement, et pourra donc utiliser cet argument dans la négociation pour faire baisser le prix
- **Les clients** : transformer la relation (plus basée sur le partage d'informations temps réel, sur l'accompagnement) pour préserver/pérenniser les revenus. Point important car lors de la négociation, le repreneur regardera la tendance : est-ce que le cabinet perd continuellement des clients, est-ce qu'il en gagne ? Le cabinet pourra mieux se valoriser s'il montre une tendance positive et une trajectoire de hausse des revenus via le gain de nouveaux clients (cf. slide conquête (stratégie offensive)).
- **Les résultats (CA, marge...)** et **leurs trajectoires** (baisse-plateau-augmentation) : après le revenu, le repreneur regarde la marge -> le cabinet a intérêt à développer de nouvelles missions à plus forte marge pour mieux valoriser son cabinet.
- **Les équipes** (force des équipes, compétences, expertises) : attractivité de la marque -> la marque est un actif qui se valorise. Une image de cabinet avant-gardiste ou moderne se valorisera mieux que celle d'un cabinet traditionnel.

Questions sur les alternatives (suite)

Combien de clients avez-vous accompagné dans leur migration ?

5 experts-comptables sur 6 équipés de Cegid Quadra ou Cegid Expert ont déjà modernisé leur cabinet grâce aux nouvelles solutions Cloud Cegid. Ils témoignent de l'évolution réussie de leur cabinet face à la digitalisation rapide et nécessaire de leur activité.

Je préfère migrer vers Cegid Loop, mais j'utilise une paie Cegid. Que me proposez-vous ?

Vous pouvez continuer d'utiliser la paie Cegid Quadra ou Cegid Expert jusqu'à la mise à disposition de la nouvelle paie Cegid Loop. A ce titre vous pouvez vous inscrire pour être informé des avancées de ce produit. Il sera disponible dans sa première version fin 2021.



Questions sur les clients du cabinet

J'ai des clients utilisateurs de Quadra Entreprise. Sont-ils concernés aussi ?

Les clients Cegid Quadra Entreprise ne sont pas concernés par cette modernisation. Ils peuvent continuer d'utiliser leurs solutions en On Premise.

Je pouvais travailler sur le logiciel Cegid Quadra Entreprise de mes clients quand je me déplaçais chez eux ?

L'idéal serait que vos clients passent aussi en On Demand. Dans la nouvelle offre de Cegid Quadra Entreprise On Demand (standard, Advanced et Premium), un utilisateur « Expert-Comptable » est offert.

Je suis utilisateur du Portail Collaboratif avec des licences on premise faut-il que je migre aussi mon portail ?

Votre portail a déjà migré sur un nouveau « back-Office » et un « portail unifié » quelque soit la solution connectée. Vos clients ne subiront donc aucun impact.

Est-ce que cela va perturber mes clients ?

Vos clients connectés à vos outils collaboratifs ne subiront aucun impact. La synchronisation des données de production et du portail est encore plus sécurisée, puisque les solutions du portail et votre solution de production sont toutes deux dans le Cloud.